



Traité Troumot

Michna 9 - Chapitre 10

חגבים טמאים שנכבשו עם חגבים טהורים, לא פסלו את צירן;

העיד רבי צדוק על ציר חגבים טמאים, שהוא טהור.

Lorsque des sauterelles impures (dans le sens où elles appartiennent à une catégorie interdite à la consommation) ont été mises en conserve avec des sauterelles pures (permises à la consommation) : les impures ne rendent pas le jus interdit à la consommation. Rabbi Tsadok a témoigné à propos du jus des sauterelles impures, qu'il est pur.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions